Le 11 mai 2020 PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE TROIS-PISTOLES

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue à huis clos le 11 mai 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents par visioconférence :

Mme Gina Charest, conseillère Mme Jacinthe Veilleux, conseillère M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller

M. Frédéric Lagacé, conseiller M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Mme Marie LeBlanc, conseillère, est absente.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

13 955 <u>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 956 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2020

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert Et résolu unanimement.

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2020.

ADOPTÉE

13 957 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2020

Il est proposé par Frédéric Lagacé Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2020 au montant total de 310 652,32 \$.

ADOPTÉE

13 958 4. SOMMES CONSENTIES DANS LE CADRE DES ANNÉES 2 ET 3 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU que l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles est un élément patrimonial d'importance pour Trois-Pistoles ainsi que pour la région, autant d'un point de vue culturel qu'identitaire;

ATTENDU que l'église demeure un attrait touristique et un symbole fortement rattaché à Trois-Pistoles dont le rayonnement dépasse le Bas-Saint-Laurent, voire le Québec;

ATTENDU les recommandations du comité de gestion de l'entente de développement culturel (EDC) quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie à l'organisme mentionné ci-dessous pour ledit projet dans le cadre des années 2 et 3 de l'entente de développement culturel 2018-2020;

Projet	Aide
1.2 Mise en valeur le patrimoine bâti à fort rayonnement (église Notre-Dame-	13 000 \$
des-Neiges) (promoteurs: SADC des Basques, Fabrique NDame-des-Neiges)	

ADOPTÉE

13 959 <u>5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 843 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 837 PORTANT SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020</u>

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 13 avril 2020:

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement et sa portée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement.

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 843 modifiant le règlement n° 837 portant sur les taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 », tel que déposé.

ADOPTÉE

13 960 6. SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2020

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles possède un Service de sécurité incendie (SSI) qui inclut en particulier un préventionniste;

ATTENDU les dispositions du règlement n° 697 ayant pour objet de réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2020;

Que : les coûts chargés aux contribuables (clients) soient les suivants :

- Inspection de la cheminée seulement : 25 \$ (taxes incluses);
- Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 45 \$ (taxes incluses);

Que : les conditions suivantes fassent partie du présent contrat :

- les résidus de ramonage ne doivent pas être déposés chez les clients;
- le ramoneur doit référer les clients au SSI de la Ville pour toute question en matière de prévention incendie, mise à part celles concernant l'état de fonctionnement de la cheminée inspectée.

Que: l'entreprise retenue suive les directives du gouvernement du Québec en ce qui a trait au COVID-19 pour le déploiement de ce service et les obligations s'y rattachant au moment où le service sera rendu.

ADOPTÉE

13 961 <u>7. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE</u>

ATTENDU QUE l'entente concernant les services aux sinistrés convenue avec la Croix-Rouge canadienne (réf. résol. #13 822) viendra à échéance; **Pour ce motif**,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux Et résolu unanimement,

Que: Le Conseil municipal de Trois-Pistoles renouvelle cette entente pour trois années (août 2020 à août 2023) et, pour signer celle-ci pour et au nom de la Ville, mandate M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale; la contribution de la Ville se chiffre à 535,50\$

annuellement.

ADOPTÉE

13 962 <u>8. DEMANDE POUR DÉSIGNER DE NOUVEAUX TOPONYMES DE RUE</u>

ATTENDU les problématiques constatées à l'égard de l'acheminement et de l'affectation des services d'urgence concernant des adresses sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles conjointement avec celui de la municipalité voisine de Notre-Dame-des-Neiges;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges (réf. résolution #02.2020.21) présente une demande à la Commission de toponymie du Québec pour solutionner ces problématiques;

Pour ces motifs.

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie les éléments qui concernent le territoire de la Ville dans ladite résolution #02.2020.21, soit :

- remplacer le toponyme « route de Fatima » par « chemin de la Grève-Fatima »:
- remplacer le toponyme « chemin de la Plage » par « chemin de la Grève-Morency »;
- créer le toponyme « rue du Grand-Héron » pour désigner le petit chemin privé situé le long de la limite municipale au nord-ouest de l'intersection du chemin des Islets et du (nouveau toponyme) chemin de la Grève-Fatima;

Que: le Conseil municipal demande à la Commission de toponymie d'officialiser ces trois toponymes.

ADOPTÉE

9. PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX DE LA VILLE

Dans le cas où l'hôtel de ville soit fermé au public en raison de la pandémie actuelle du coronavirus, il est précisé que le greffier affichera les avis municipaux dans la fenêtre à proximité de la porte d'entrée de l'hôtel de ville afin qu'ils soient visibles de l'extérieur de l'édifice. De plus, les avis seront mis en ligne sur le site web de la Ville sous l'onglet Conseil municipal / Conseil de ville. Ces nouveautés s'ajouteront aux méthodes habituelles de publication (i.e. affichage sur babillards intérieurs de l'hôtel de ville et publication dans un journal diffusé sur le territoire).

13 963 <u>10. DIVERS (DONS)</u>

[Note du greffier: M. Frédéric Lagacé, conseiller, précise qu'il a été nommé par le Conseil municipal à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration du Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL) de Trois-Pistoles (réf. résolution # 13495). Bien qu'il déclare n'avoir aucun intérêt pécuniaire dans cet organisme, M. Lagacé préfère, par prudence, s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur ce point. De plus, M. Lagacé précise qu'il s'est retiré de la réunion non publique des membres du Conseil lorsque ce point a été discuté.]

Il est proposé par Gina Charest Et résolu majoritairement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles

- soutienne le Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL) de Trois-Pistoles en lui versant une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2020;
- fasse un don de 4 583,81 \$ à l'Association hockey mineur des Basques inc. pour la tenue de la 35^e édition du Tournoi Pistolo qui s'est déroulée du 20 février au 1^{er} mars 2020.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le greffier informe les membres du Conseil que des questions ont été reçues par courriel concernant une problématique de voisinage dans les environs de la rue Chanoine-Côté. Aucune question de la part des membres du Conseil présents.

13 964 <u>12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Il est proposé par Jacinthe Veilleux Et résolu unanimement,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux Maire

Benoit Rheault Greffier